

Image not found or type unknown



Taxes ordures menageres : 8 %

Par **NEWMYLENE74**, le **22/04/2009** à **15:43**

Bonjour,rnrnJ'ai appliqué 8 % de majoration à mon locataire concernant sa taxe d'ordures ménagères et celui ci me dit que ces 8 % ne lui son pas imputalbes.rnrnPouvez-vous me dire ce qu'il en est ? Est ce vrai que je ne dois pas lui appliquer ces 8 % supplémentaires et si oui, merci de me transmettre le texte de loi qui le confirmernrnCordialement